COMMUNE DE HELLEAN

LA GREE
CHEMIN DE KERVRIL

PRESQU'ILE AMENAGEMENT

Permis d'aménager

PA4 PLAN DE COMPOSITION

ECHELLE : 1/500

Parcelle ZC n° 425p

Superficie réelle : 10038 m²

Système planimétrique : RGF93 CC47
Système altimétrique : IGN 1969

Date :	25.11.2022	E.D.
Modifié le :	15.12.2022	E.D.
Complété le :	19.12.2022	E.D.
	23.10.2023	G.G.
P2-DOS	Dossier n°	23385

Plan dressé par Guillaume GUYET
Numéro d'inscription à l'Ordre : 6566
CABINET SCULO - CHATELLIER
Géomètres Experts

Résidence Saint Aubin - Avenue Flaubert
44350 GUERANDE
Tél : 02.40.62.09.09
geometre@sculo-chatellier.fr

S.E.L.A.R.L. au capital de 140 000 Euros
R.C.S. SAINT-NAZAIRE B 403 183 890

Légende (plan topographique) :

- Entrée ou seuil
- Borne
- Représentation cadastrale
- Application plan de bornage existant
- Clôture
- Clôture béton
- Mur
- Talus — Axe Talus
- Fossé
- Limite accotement
- Bordure
- Panneaux de signalisation
- Altitude
- Cotisation
- Haie — Axe haie
- Arbres
- Grille / Regard Réseau EP ou EU
- Bouche à clé / Poteau incendie
- Poteau / Chambre Télécom
- Poteau / Coffret EDF / Coffret GAZ
- Candélabre
- Bâti dur
- Bâti léger
- Houppier
- Prospect

Borne existante le 03.10.2022

Emprise du lotissement
Arbres existants conservés
Voirie : enrobé
Espace Ordures Ménagères : béton balayé
Voirie : résine gravillonnée beige
Stationnement : Greenblock
Espace vert : Gazon
Candélabres
Accès des habitations (position donnée à titre indicatif)

Noue
Poteau incendie à installer

Lotissement 1 : lots 1 à 15 (11129 m²)
Lotissement 2 : lots 16 à 30 (10038 m²)
Connexion entre les 2 lotissements (voie et réseaux)

	Superficie	S plancher
Lot 16	434 m²	200 m²
Lot 17	564 m²	200 m²
Lot 18	586 m²	200 m²
Lot 19	550 m²	200 m²
Lot 20	550 m²	200 m²
Lot 21	550 m²	200 m²
Lot 22	613 m²	200 m²
Lot 23	537 m²	200 m²
Lot 24	405 m²	200 m²
Lot 25	480 m²	200 m²
Lot 26	706 m²	200 m²
Lot 27	549 m²	200 m²
Lot 28	642 m²	200 m²
Lot 29	555 m²	200 m²
Lot 30	517 m²	200 m²
Total	8238 m²	3000 m²
Espaces verts	343 m²	
Voirie + P + OM	1457 m²	
Total	10038 m²	

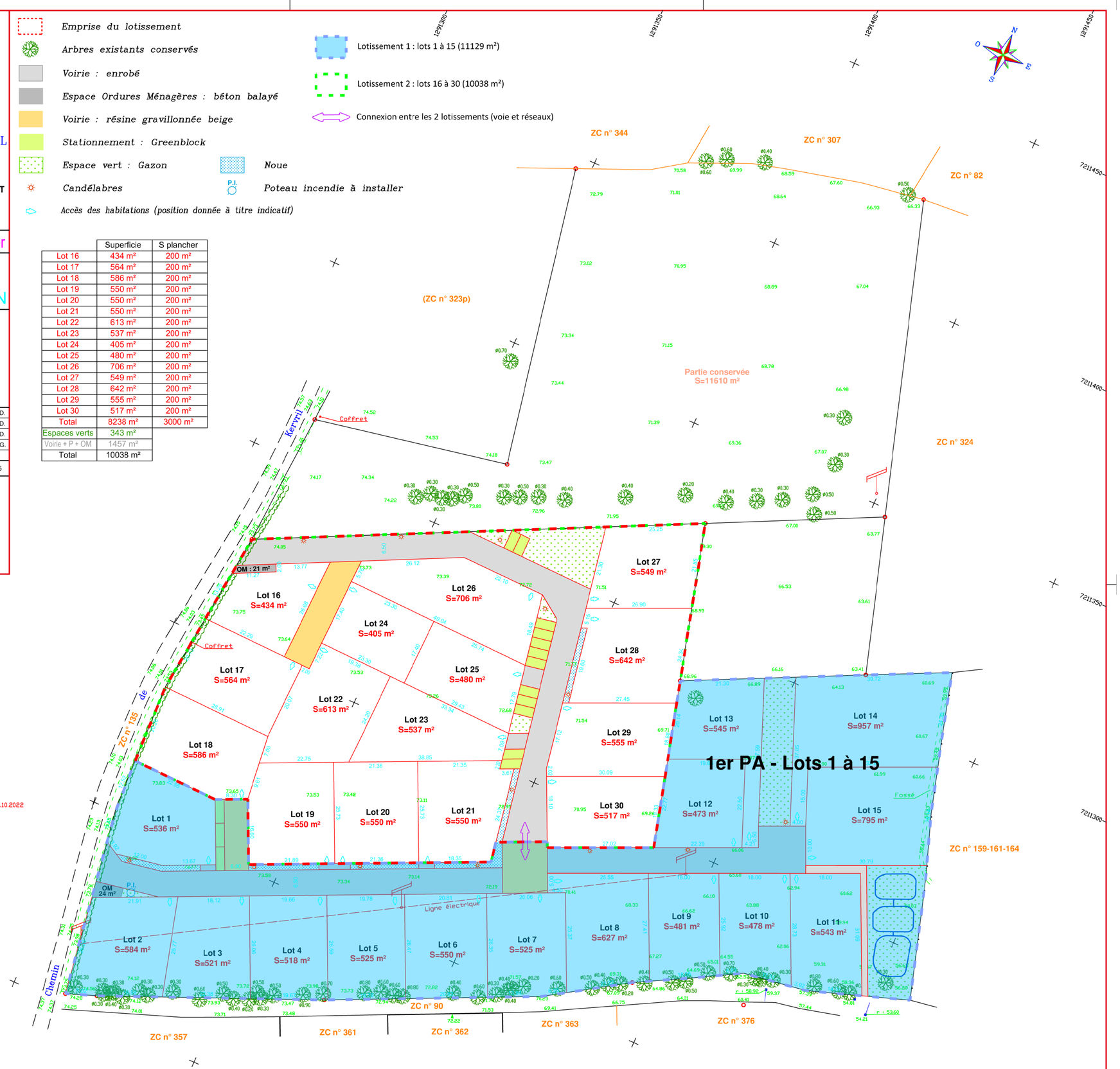

NOTA :
Le périmètre de l'opération a été établi suivant les limites apparentes et présumées.
Le présent plan ne constitue pas un document de bornage ou de délimitation avec les voisins.